



**SANTÉ  
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# **BASSMS**

## **Compte rendu**

Paris, le **16 juin 2023**

### **Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 13 juin 2023**

L'ordre du jour n'a pas évolué du fait de l'impossibilité de garder l'ensemble des parties autour de la table. À ce propos, la CFDT a rappelé la responsabilité de la partie employeur quant à la non-prise en compte des revendications faisant un point de blocage pour l'ensemble des Organisations Syndicales.

- **Avenant CPPNI/Accord 183 €/Salaire Minimum de branche**

Si AXESS continue à négocier en parallèle avec le ministère pour sécuriser des fonds qu'elle n'essaye pas d'utiliser de manière pérenne, libre à eux ! La CFDT pour sa part, continue à revendiquer le SMIC + 183 € pour toutes et tous comme base de départ pour la rémunération au niveau de la branche ! C'est dans cet état d'esprit que la CFDT propose, pour répondre à l'urgence, que dès maintenant les bas salaires soient réhaussés vers cet objectif de convergence. Et ce de manière pérenne et pas avec une prime "one shot". Cette proposition, à laquelle la CGT s'est ralliée, visant de plus à réduire la marche qu'il restera à franchir lorsqu'il s'agira de passer à la transposition.

C'est ainsi, qu'à force de pédagogie, elle réussit à se faire comprendre des employeurs qui reviendront avec une nouvelle proposition pour avancer sur la question des bas salaires, et répondant à la demande de montée en charge progressive formulée par la CFDT, après l'avoir dénigrée **la considérant comme un retour en arrière dans la négociation !**

Il serait temps que les employeurs comprennent puisque la prochaine CMP ayant lieu en juillet avant la suspension estivale de 2 mois, il paraît compliqué d'aboutir d'ici la fin de l'année sur l'ensemble du dossier classification/rémunération comme nous le souhaitons. C'est peut-être là pour l'instant le seul point de rapprochement entre la CFDT et AXESS !

Néanmoins, on semble quand même s'acheminer vers un accord garantissant qu'à terme l'ensemble des salariés auront l'équivalent du Ségur, adossé à un calendrier de négociation contraint, avec des mesures immédiates pour les bas salaires en attendant l'entrée en vigueur d'un nouveau système de rémunération. Wait and see !

Concernant la négociation, la CFDT rappelle aussi qu'il serait bon qu'AXESS puisse se positionner en séance sur les propositions qui sont faites. Il n'est pas possible d'attendre que les représentants employeurs aillent chercher leur mandat pour avancer. Ceci est d'ailleurs confirmé par le représentant de la DGT. Il n'est d'ailleurs pas possible non plus de demander la signature d'une convention collective bloc par bloc. L'équilibre général du texte étant la priorité in fine et ne peut s'envisager qu'avec de fortes garanties préalables !

Concernant la proposition de classification et rémunération que la partie employeur estime équitable : la CFDT rappelle à nouveau qu'elle ne l'est pas ! Elle ne vient pas corriger les inégalités dans le travail, ainsi dans notre champ professionnel, deux salariés faisant exactement le même travail, avec la même expérience, les mêmes contraintes pourraient ne pas être payés de la même manière. Une proposition équitable est à la négociation : celle de la CFDT !

- **CPPNI en mode Interprétation**

Pour la première fois depuis de nombreuses CMP, la négociation se poursuit avec l'ensemble des OS au lieu de la seule CFDT ! Celles-ci ont enfin compris qu'on ne pouvait négocier ou faire des propositions qu'en étant présent pour les défendre et les expliquer.

Ainsi concernant la demande d'avis motivés en commission d'interprétation, la CFDT rappelle que la CPPNI a donc deux dimensions auxquelles la partie employeur ne peut se soustraire : les interprétations générales et individuelles qui ont vocation à donner l'esprit d'un accord pour des situations qui n'ont pas été prévues dans le cadre général par celui-ci.

Encore une fois la DGT rappelle la règle, et donc l'obligation de fournir un avis motivé, et les avis consignés par les parties qui le souhaitent et non la seule mention PV de désaccord ! C'est au moins un début !

- **Financement du paritarisme**

Concernant la question du financement du paritarisme, là encore la CFDT rappelle qu'il s'agit pour AXESS d'arrêter son petit jeu de renvoyer en BASSMS quand on est en 66 et réciproquement si l'on veut avancer. La CFDT rappelle aussi qu'il y a beaucoup moins de difficultés sur les remboursements des négociateurs quand ceux-ci sont logés à la même enseigne, qu'ils soient employeurs ou salariés !

Compte tenu de l'évolution réglementaire en lien avec la réforme des retraites, la CFDT a rappelé la nécessité d'ouvrir dès la prochaine CMP une négociation concernant les métiers soumis à la pénibilité.

En conclusion, nous avons vécu une CMP qui commence enfin à porter ses premiers fruits ! Malheureusement, ces derniers sont encore bien verts et demandent encore à mûrir !

Les négociateurs